



CAHIER DES CHARGES MONITEUR

De manière générale, il est demandé de :

- veiller à une prise en charge adéquate et respectueuse des enfants,
- s'investir dans la tâche et prendre des initiatives,
- s'assurer du bon déroulement des activités et des conditions de sécurité,
- avoir un sens des responsabilités en adéquation avec l'activité,
- être ponctuel.

CONDITIONS

Le moniteur doit avoir au minimum 18 ans révolus et 4 ans de différence d'âge avec le plus âgé des participants.

Il s'engage au minimum pour 2 semaines de camp.

Le nouveau moniteur doit avoir participé à la journée de formation obligatoire.

La consommation d'alcool et de stupéfiants est interdite.

HORAIRES

Le moniteur encadre les participants du 1^{er} au dernier jour du camp.

Il participe à toutes les activités quotidiennes (cf. descriptif des activités) ainsi qu'aux réunions du lundi soir et du mercredi soir.

Il doit être présent :

- le lundi matin à 8h15 pour faire connaissance avec l'équipe de moniteurs,
- le lundi soir jusqu'à 18h45, pour la réunion,
- du mardi au jeudi de 8h30 à 18h15 environ,
- le mercredi soir pour la nuit à la belle étoile,
- le vendredi matin à 8h30 et le soir pour le spectacle, jusqu'à 22h environ.

VIE QUOTIDIENNE

Le moniteur accueille les enfants chaque matin et se doit d'être présent quand les parents viennent chercher leurs enfants à la fin de la journée.

Le moniteur est présent lors des repas, il sert les enfants à table et veille au bon déroulement des différents repas.